



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 11 MARS 2016

Date de convocation : 03/03/2016

Date d'affichage : 15/03/2016

Nombre de conseillers :

En exercice	:	10
Présents	:	09
Procuration	:	01
Votant	:	10

L'an deux mil seize, le onze mars, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – SPINELLI Claude - THISSE Jean Claude
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert – BAYER Florent
GROSSE Muriel - GODART-BREUIL Angélique

Absents excusés : BARBIER Sylvain

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : BARBIER Sylvain à PIOT Philippe

OBJET : Compte de Gestion 2015 – Budget Assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2015 concernant le budget
assainissement, dressé par Madame BRUCKER Alexandra, comptable ayant exercé au cours de
l'exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote ledit compte de gestion sans observations ni
réserves.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 15/03/2016
Et publication le 15/03/2016

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 11/03/ 2016
Le Maire

Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 11 MARS 2016

Date de convocation : 03/03/2016

Date d'affichage : 15/03/2016

Nombre de conseillers :

En exercice	:	10
Présents	:	09
Procuration	:	01
Votant	:	10

L'an deux mil seize, le onze mars, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – SPINELLI Claude - THISSE Jean Claude
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert – BAYER Florent
GROSSE Muriel - GODART-BREUIL Angélique

Absents excusés : BARBIER Sylvain

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : BARBIER Sylvain à PIOT Philippe

OBJET : **Compte Administratif 2015 – Budget Assainissement**

Le Conseil nomme à la présidence de l'assemblée, Monsieur SPINELLI Claude 2^e Adjoint, puis il
vérifie les comptes de l'exercice 2015 concernant le Budget Assainissement de la Commune.

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<u>RECETTES :</u>	52 141, 82 €	23 903, 00 €
<u>DEPENSES :</u>	35 779, 33 €	21 521, 87 €

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE

FONCTIONNEMENT : - 1 412, 12 + 52 141, 82 – 35 779, 33 = **14 950, 37**
INVESTISSEMENT : - 13 448, 84 + 23 903, 00 – 21 521, 87 = **- 11 067, 71**

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 15/03/2016
Et publication le 15/03/2016

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 11/03/2016
Le Maire
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 11 MARS 2016

Date de convocation : 03/03/2016

Date d'affichage : 15/03/2016

Nombre de conseillers :

En exercice	:	10
Présents	:	09
Procuration	:	01
Votant	:	10

L'an deux mil seize, le onze mars, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – SPINELLI Claude - THISSE Jean Claude
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert – BAYER Florent
GROSSE Muriel - GODART-BREUIL Angélique

Absents excusés : BARBIER Sylvain

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : BARBIER Sylvain à PIOT Philippe

OBJET : **Compte de Gestion 2015 – Budget Principal**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du budget principal, dressé par
Madame BRUCKER Alexandra, comptable ayant exercé au cours de l'exercice 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote ledit compte de gestion sans observations ni
réserves.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 15/03/2016
Et publication le 15/03/2016

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 11/03/2016
Le Maire

Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 11 MARS 2016

Date de convocation : 03/03/2016

Date d'affichage : 15/03/2016

Nombre de conseillers :

En exercice	:	10
Présents	:	09
Procuration	:	01
Votant	:	10

L'an deux mil seize, le onze mars, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – SPINELLI Claude - THISSE Jean Claude
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert – BAYER Florent
GROSSE Muriel - GODART-BREUIL Angélique

Absents excusés : BARBIER Sylvain

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : BARBIER Sylvain à PIOT philippe

OBJET : **Compte Administratif 2015 – Budget Principal**

Le Conseil nomme à la présidence de l'assemblée, Monsieur SPINELLI Claude, 2^e adjoint, puis il vérifie les comptes de l'exercice 2015 concernant le budget principal de la Commune :

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<u>RECETTES :</u>	215 117, 30 €	306 230, 94 €
<u>DEPENSES :</u>	192 753, 37 €	210 904, 92 €

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE :

<u>FONCTIONNEMENT :</u>	-628, 71 + 215 117, 30 – 192 753, 37 = 21 735, 22 €
<u>INVESTISSEMENT :</u>	-64 384, 50 + 306 230, 94 – 210 904, 92 = 30 941, 52 €

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 15/03/2016
Et publication le 15/03/2016

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 11/03/2016
Le Maire

Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 11 MARS 2016

Date de convocation : 03/03/2016

Date d'affichage : 15/03/2016

Nombre de conseillers :

En exercice	:	10
Présents	:	09
Procuration	:	01
Votant	:	10

L'an deux mil seize, le onze mars, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent
GROSSE Muriel – GODART-BREUIL Angélique

Absents excusés : BARBIER Sylvain

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : BARBIER Sylvain à PIOT philippe

OBJET : Chaudière logement communal – demande de subvention AMITER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de remplacement de la chaudière dans le
logement communal.

Il présente à l'assemblée le devis de l'entreprise BARDOT pour un montant HT de 4 460,00 €, soit
4 906,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Sollicite une subvention au titre de l'AMITER pour aider au financement de ce projet ;
- Précise que les travaux seront inscrits au budget 2016 ;
- Précise que les travaux ne débiteront qu'après réception de la notification des subventions.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 15/03/2016
Et publication le 15/03/2016

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 11/03/2016
Le Maire
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 11 MARS 2016

Date de convocation : 03/03/2016

Date d'affichage : 15/03/2016

Nombre de conseillers :

En exercice	:	10
Présents	:	09
Procuration	:	01
Votant	:	10

L'an deux mil seize, le onze mars, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent
GROSSE Muriel – GODART-BREUIL Angélique

Absents excusés : BARBIER Sylvain

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : BARBIER Sylvain à PIOT philippe

OBJET : Conformité électrique église – demande de subvention AMITER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux à l'église, à savoir mise à jour
de la conformité électrique.

Il présente à l'assemblée le devis de l'entreprise BODET pour un montant HT de 2 811,00 €, soit
3 373,20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Sollicite une subvention au titre de l'AMITER pour aider au financement de ce projet ;
- Précise que les travaux seront inscrits au budget 2016 ;
- Précise que les travaux ne débiteront qu'après réception de la notification des subventions.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 15/03/2016
Et publication le 15/03/2016

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 11/03/2016
Le Maire
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 11 MARS 2016

Date de convocation : 03/03/2016

Date d'affichage : 15/03/2016

Nombre de conseillers :

En exercice	:	10
Présents	:	09
Procuration	:	01
Votant	:	10

L'an deux mil seize, le onze mars, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent
GROSSE Muriel – GODART-BREUIL Angélique

Absents excusés : BARBIER Sylvain

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : BARBIER Sylvain à PIOT Philippe

OBJET : Indemnités conseil du Receveur Municipal

Le Conseil Municipal :

- Vu l'article 97 de la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et liberté des communes, des départements, et des régions,
- Vu le décret N° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'état,
- Vu l'autorité interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

DECIDE :

- De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,
- Que cette indemnité sera allouée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribué à Monsieur Christian Thomas, receveur municipal,
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires au taux maximum.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 15/03/2016
Et publication le 15/03/2016

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 11/03/2016
Le Maire
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 11 MARS 2016

Date de convocation : 03/03/2016

Date d'affichage : 15/03/2016

Nombre de conseillers :

En exercice	:	10
Présents	:	09
Procuration	:	01
Votant	:	10

L'an deux mil seize, le onze mars, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent
GROSSE Muriel – GODART-BREUIL Angélique

Absents excusés : BARBIER Sylvain

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : BARBIER Sylvain à PIOT Philippe

OBJET : Régime local d'assurance maladie d'Alsace-Moselle

« Le régime local confère à 2,1 millions de nos concitoyens une complémentaire santé éthique et gérée avec rigueur depuis près de 70 ans. Ce système est une garantie sur l'avenir et un exemple de solidarité que nous invitons à suivre.

Réunis en Conseil Municipal, nous, Elus de la Commune de SORBEY, souhaitons témoigner de la nécessité de pérenniser le régime local en l'appuyant dans ses démarches pour aboutir à une application égalitaire de la réforme liée à la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 par rapport au reste de la population salariée de France.

A cette fin, nous soutenons sa proposition d'aligner ses prestations sur celles du panier de soins minimum de cette loi, et d'adopter un mécanisme de cotisations équivalent entre salariés et employeurs, déjà effectif depuis le 1^{er} janvier dans le reste de la France.

Nous adoptons cette position dans l'intérêt des 2,1 millions de salariés, retraités et ayants-droit d'Alsace et de Moselle affiliés au régime local d'assurance maladie »

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 15/03/2016
Et publication le 15/03/2016

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 11/03/2016
Le Maire
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »

